

# SE CONFORMER À UNE POLITIQUE DE LIBRE ACCÈS AUX PUBLICATIONS : **INFORMATIONS POUR LES CHERCHEURS**

Les grands organismes subventionnaires font du libre accès aux résultats de la recherche subventionnée une condition de leur financement.

Voici les principales clés qui vous aideront à vous conformer aux politiques de libre accès aux publications. Le présent guide suit le parcours d'un chercheur engagé dans le processus de publication savante.

## TABLE DES CONTENUS

<b>1. Lors d'une demande de subvention de recherche</b> .....	<b>3</b>
Repérer les politiques de libre accès de différents organismes subventionnaires .....	3
Politique de libre accès des IRSC, du CRSNG et du CRSH .....	3
Politique de libre accès du FRQS .....	4
Planification des frais de publication .....	4
<b>2. Lors du choix d'une revue savante pour publier</b> .....	<b>4</b>
Vérifier la politique de l'éditeur de la revue de votre choix .....	4
Repérer une revue de qualité dans votre domaine .....	6
Éviter les revues prédatrices ou discutables .....	8
Évaluer une revue .....	9
<b>3. Une fois le processus de publication enclenché</b> .....	<b>10</b>
Éléments à ne pas oublier .....	10
Trouver un dépôt institutionnel ou disciplinaire .....	10
<b>Glossaire du libre accès</b> .....	<b>11</b>
<b>Soutien à l'UQAM</b> .....	<b>12</b>



## 1. LORS D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE RECHERCHE

Lors de la rédaction de la demande de subvention, vérifiez si l'organisme subventionnaire exige que les résultats de la recherche soient diffusés en libre accès et, le cas échéant, sous quelles conditions.

Vous pouvez obtenir ces informations sur les exigences de l'organisme subventionnaire pour le libre-accès sur le site de l'organisme subventionnaire ou auprès de l'agent(e) de recherche et de planification de votre faculté ou du Service de la recherche et de la création de l'UQAM.

### Trouver les politiques de libre accès de différents organismes subventionnaires



- **SHERPA/JULIET - *Research funders' open access policies***  
[www.sherpa.ac.uk/juliet](http://www.sherpa.ac.uk/juliet)
- **ROARMAP - *Registry of Open Access Repository Mandates and Policies***  
[roarmap.eprints.org](http://roarmap.eprints.org)

### Politique de libre accès des IRSC<sup>1</sup>, du CRSNG<sup>2</sup> et du CRSH<sup>3</sup>

Les trois organismes subventionnaires du gouvernement fédéral se sont dotés d'une politique harmonisée sur le libre accès des résultats de la recherche. En résumé, cette politique exige que les chercheurs subventionnés par l'un de ces organismes doivent veiller à ce que les articles soumis à un comité de lecture ET découlant de la recherche financée par leur subvention soient diffusés gratuitement en ligne dans les 12 mois suivant leur publication.

**Plus spécifiquement, vous avez deux options pour répondre aux exigences de la Politique :**

#### ◦ Option A

Auto-archiver votre article dans un dépôt institutionnel ou un dépôt disciplinaire, où il doit être accessible au maximum 12 mois après sa publication.

#### ◦ Option B

Publier dans une revue qui rend les articles disponibles gratuitement immédiatement ou dans les 12 mois suivant leur publication. Cette revue peut être une revue en libre accès, une revue sous abonnement avec une barrière mobile d'un maximum de 12 mois ou une revue hybride.



- **Archipel – Dépôt institutionnel de l'UQAM**  
[archipel.uqam.ca](http://archipel.uqam.ca)

1 Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) /Canadian Institutes of Health Research (CIHR)

2 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) /Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada (NSERC)

3 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) /Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC)

## Politique de libre accès du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQS)

Au niveau provincial, les chercheurs qui obtiennent une subvention en provenance du FRQS sont soumis aux mêmes conditions qu'au fédéral.

Pour l'instant, les autres organismes subventionnaires provinciaux travaillent à une politique de libre accès.

### Consulter les politiques gouvernementales de libre accès

- **Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications**  
[lien.uqam.ca/sciencegc](http://lien.uqam.ca/sciencegc)
- **Politique du FRQS**  
[lien.uqam.ca/placcrp](http://lien.uqam.ca/placcrp)

## Planification des frais de publication

Si le libre accès est une exigence de l'organisme subventionnaire, vous pouvez intégrer un montant de frais de publication en libre accès à la section budget de votre demande et le mentionner dans la justification du budget. Ces frais peuvent varier, allant de la gratuité à 5 000 \$ USD.

★ Voir la section Évaluer une revue (p.9) / Les frais de publication exigés sont-ils clairement indiqués ?

## 2. LORS DU CHOIX D'UNE REVUE SAVANTE POUR PUBLIER

La majorité des éditeurs de revues scientifiques offre une solution pour publier un article en libre accès. Il est fort probable que vous puissiez publier dans les revues que vous consultez ou auxquelles vous soumettez déjà vos articles.

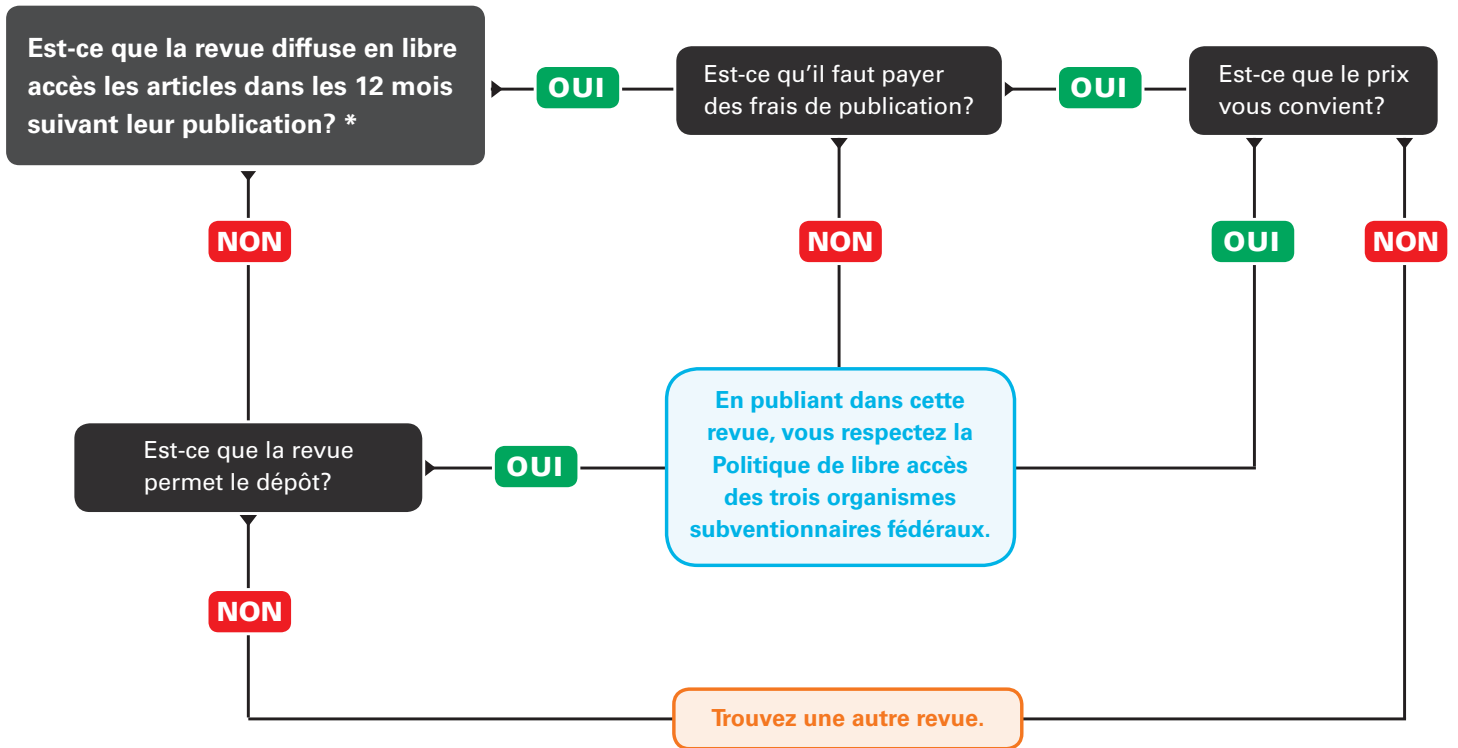
Certains sites Web centralisent les conditions d'auto-archivage de plusieurs revues ou éditeurs.

### Vérifier la politique de l'éditeur de la revue de votre choix

- **SHERPA/RoMEO**  
[www.sherpa.ac.uk/romeo/search.php](http://www.sherpa.ac.uk/romeo/search.php)  
» La recherche par défaut est en mode « titre exact ».
- **Héloïse**  
[heloise.ccsd.cnrs.fr](http://heloise.ccsd.cnrs.fr)

Si votre revue n'est pas recensée par l'un de ces outils, consultez le site Web de la revue pour y trouver ses conditions de publications en libre accès. Si cette information n'est pas disponible, il est possible de communiquer avec les responsables de la revue.

## Processus menant au choix d'une revue



\* 3 possibilités : revue en libre accès, revue sous abonnement avec barrière mobile ou revue sous abonnement de type hybride.

### Bénéficier du soutien de votre bibliothécaire pour toutes ces démarches

- Libre accès – Obtenir du soutien  
[bibliotheques.uqam.ca/libre-acces#soutien](http://bibliotheques.uqam.ca/libre-acces#soutien)

Si vos revues habituelles ne vous permettent pas de vous conformer à la politique de libre accès de votre organisme subventionnaire, **consultez les pages suivantes** qui offrent des outils pour chercher des revues en libre accès dans votre domaine d'expertise.

- ★ Si la revue choisie vous permet de respecter la politique de libre accès à laquelle vous êtes soumis, passez à la section 3, **p.10**.

## Repérer une revue de qualité dans votre domaine

### ◦ Directory of Open Access Journals (DOAJ)

Le DOAJ est un répertoire qui recense plus de 9 000 revues en libre accès, qui sont évaluées avant leur inclusion. Pour butiner les revues par domaines disciplinaires, utilisez la rubrique **Browse Subjects** ou raffinez vos résultats avec la facette Subject dans la **recherche avancée**.



- Directory of Open Access Journals (DOAJ)  
[doaj.org](http://doaj.org)

### ◦ Directory of Open Access Scholarly Resources (ROAD)

ROAD est un répertoire qui recense des revues en libre accès (et des conférences). Utilisez la **recherche avancée** pour afficher les ressources par domaines disciplinaires ou par types de documents.



- Directory of Open Access Scholarly Resources (ROAD)  
[road.issn.org](http://road.issn.org)

o Scopus

La base de données bibliographiques Scopus permet de consulter la liste des revues qui y sont référencées, soit plus de 20 000 titres. Vous pouvez télécharger cette liste en format Excel, ce qui vous permet de trier les revues par sujet, par indicateurs scientométriques et par statut de libre accès. Les revues en libre accès sont identifiées comme telles ; pour les autres, il faudra vérifier la politique de l'éditeur concernant le libre accès.

Dans la boîte **Scopus Title List**, cliquez sur le lien pour télécharger le fichier. Si vous optez pour faire la recherche à partir de l'interface, vérifiez la présence de résultats sous chacune des lettres.

Scopus

Search Sources Alerts Lists Help

## Sources

Only serial source titles are included in this list. For non-serial content such as books and monographs, please use Document Search.

Search

Search... Title

Display only Open Access Journals

Browse

Subject Area All Subject Areas

Source Type  All Sources  Trade Publications  Journals  Conference Proceedings  Book Series

Subscription  All subscriptions  Subscribed  Non-subscribed

Open Access  Display only Open Access journals

Display sources

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
Aa Ab Ac Ad Ae Af Ag Ah Ai Aj Ak Al Am An Ao Ap Aq Ar As At Au Av Aw Ax Ay Az | All

25 results

Sort on: Source title SJR IPP SNIP

Source Title	SJR	IPP	SNIP
1 AAA, Arbeiten aus Anglistik und Amerikanistik Virtuose	0.101	0.000	0.000
1 AAOHN Journal (coverage discontinued in Scopus) Virtuose			
1 AAPG Bulletin Virtuose	1.978	3.330	1.907
1 AAPG International Conference (Cartagena, Colombia, 9/8-11/2013) Abstracts (coverage discontinued in Scopus) Virtuose			
1 AAPG International Conference (Singapore, 9/16-19/2012) Abstracts (coverage discontinued in Scopus)			

Journal Metrics

Scopus Journal Metrics offer the value of context with their citation measuring tools. The

Scopus Title List

Download Scopus Title List

Scopus Source Browse and Title List are refreshed and updated three times per year. Journals are added to Scopus Source Browse and Title list after a threshold of 15 papers has been reached.



- o Scopus [scopus.com](https://scopus.com)

## Éviter les revues prédatrices ou discutables

Une revue prédatrice se présente comme une revue savante en libre accès et demande des frais de publication, sans offrir toutes les caractéristiques associées à une revue savante de qualité. Par exemple, le processus d'évaluation par les pairs pourrait être déficient.

D'autres revues, qu'elles soient en libre accès ou non, sans pouvoir être qualifiées de prédatrices, n'ont tout simplement pas adopté toutes les bonnes pratiques de publication.

### Bonnes pratiques de publication

- **Columbia University libraries**  
[scholcomm.columbia.edu/publishing-best-practices](http://scholcomm.columbia.edu/publishing-best-practices)

### Comment éviter les éditeurs prédateurs

- **Association des bibliothèques de recherche du Canada**  
[www.carl-abrc.ca/doc/predatory\\_pubs\\_primer-f.pdf](http://www.carl-abrc.ca/doc/predatory_pubs_primer-f.pdf)

### Listes de périodiques discutables

- **Beall's List**  
[scholarlyoa.com/publishers](http://scholarlyoa.com/publishers)  
» Éditeurs prédateurs potentiels ou probables
- **Périodiques autonomes**  
[scholarlyoa.com/individual-journals](http://scholarlyoa.com/individual-journals)  
» Revues sans éditeur moral



En tout temps, il convient de procéder à une évaluation de la qualité de la revue dans laquelle vous souhaitez publier.



## Évaluer une revue

### Quelques questions à se poser afin d'évaluer une revue savante.<sup>4</sup>

- **Connaissez-vous cette revue ou vos collègues la connaissent-elle ?**
  - Avez-vous déjà lu des articles de cette revue ?
  - Est-il facile de repérer ses derniers articles ?
  - Les articles sont-ils indexés dans des bases de données que vous utilisez ?
- **S'il s'agit d'une revue en libre accès, se trouve-t-elle dans le Directory of Open Access Journals ([doaj.org](http://doaj.org)) ?**
  - A-t-elle été identifiée comme une revue prédatrice ?  
Voir la [Beall's List](#).
- **La revue a-t-elle un ISSN valide ?**  
Le ISSN est un numéro international normalisé des publications en série.  
Consultez le site ISSN Portal : [portal.issn.org](http://portal.issn.org)
- **La revue attribue-t-elle un identifiant pérenne (tel un DOI<sup>5</sup>) aux articles pour assurer leur repérage à long terme sur le Web ?**
  - Est-il présent lorsqu'on repère la citation de l'article ?
- **L'éditeur est-il clairement identifié ? Est-il aisé de communiquer avec lui ?**
  - Le nom de l'éditeur apparaît-il clairement sur le site web ?
  - Peut-on communiquer avec lui par téléphone, par courriel et par la poste ?
- **L'éditeur est-il membre d'une organisation reconnue ?**  
Par exemple, le Committee on Publication Ethics (COPE) ou le Open Access Scholarly Publishers' Association (OASPA) ?
- **Connaissez-vous les membres du comité éditorial ?**
  - Sont-ils reconnus dans la communauté scientifique ?
  - Les membres du comité éditorial font-ils état de leur participation à cette revue sur leur propre site Web ?
- **La revue détaille-t-elle le type d'évaluation par les pairs (peer review) utilisé ?**  
Le site *Peer Review Evaluation* ([www.pre-val.org/resources](http://www.pre-val.org/resources)) répertorie les meilleures pratiques sur la révision par les pairs.
- **Les frais de publication exigés sont-ils clairement indiqués ?**
  - Est-ce que le site Web de la revue explique quels frais seront chargés et à quel moment ?  
Le site [www.eigenfactor.org/openaccess](http://www.eigenfactor.org/openaccess) vous permettra de considérer si les frais de publication sont acceptables considérant le « prestige » de la revue.

<sup>4</sup> Adaptation et traduction de la page *Check de Think Check Submit* : [thinkchecksubmit.org/check](http://thinkchecksubmit.org/check)

<sup>5</sup> Quand un article se voit attribuer un DOI, celui-ci fait partie de la référence bibliographique de cet article. Par exemple, le lien fourni avec la référence de ressemblerait à « [dx.doi.org/10.7202/000376ar](https://dx.doi.org/10.7202/000376ar) », ou la référence se terminerait par « DOI : 10.7202/000376ar ». Le DOI est unique à chaque article.

### 3. UNE FOIS LE PROCESSUS DE PUBLICATION ENCLENCHÉ

Que vous soyez ou non la personne qui correspond avec l'éditeur, demeurez engagé dans le processus de publication. Vous maintiendrez ainsi votre autonomie dans la diffusion en libre accès de votre article.

#### Éléments à ne pas oublier

- Signalez le numéro de référence du financement de votre recherche, soit par une note de bas de page dans votre article, soit directement à l'éditeur, qui s'occupera de la mise en page.  
« Les titulaires d'une subvention doivent faire mention de l'appui de l'organisme dans toutes les revues avec comité de lecture en citant le numéro de référence du financement (p. ex., NRF ou numéro de la demande). » [lien.uqam.ca/sciencegc](http://lien.uqam.ca/sciencegc)
- Si vous avez des coauteurs, établissez dès maintenant qui s'acquittera des frais de publication. Au besoin, validez si cette dépense est nécessaire. Il se peut que l'éditeur offre d'autres options de libre accès.
- Conservez une copie du postprint si vous avez opté pour une revue permettant l'autoarchivage. Lorsque vous intégrez les corrections demandées par les réviseurs, conservez une copie (incluant les images) de ce que vous envoyez. L'éditeur n'est pas obligé de vous fournir une copie du postprint.

#### Trouver un dépôt institutionnel

Vous pouvez déposer vos documents dans Archipel, le dépôt institutionnel de l'UQAM. Il est possible d'y déposer les documents sous embargo. Ceux-ci seront rendus publics à la date de levée de l'embargo que vous inscrirez dans le système.

Si vos coauteurs ne sont pas affiliés à l'UQAM, ils peuvent également déposer les articles dans le dépôt institutionnel de leur université (ou institution).

- **Archipel – Dépôt institutionnel de l'UQAM**  
[archipel.uqam.ca](http://archipel.uqam.ca)
- **OpenDOAR**  
[opendoar.org](http://opendoar.org)  
» Permet de vérifier si l'institution de votre coauteur possède un dépôt pour l'autoarchivage.

#### Trouver un dépôt disciplinaire

Si vous souhaitez explorer la piste des dépôts disciplinaires, voici deux ressources intéressantes :

- **Open Access Directory – Disciplinary repositories**  
[oad.simmons.edu/oadwiki/Disciplinary\\_repositories](http://oad.simmons.edu/oadwiki/Disciplinary_repositories)
- **OpenDOAR – Directory of Open Access Repositories**  
[opendoar.org](http://opendoar.org)

## GLOSSAIRE DU LIBRE ACCÈS

### **Auto-archivage**

Un chercheur auto-archivage ses articles en les déposant lui-même dans une archive ouverte, de type dépôt institutionnel ou disciplinaire.

### **Barrière mobile**

Certaines revues fournissent dans un premier temps les articles en accès payant, puis les rendent disponibles en libre accès. La barrière mobile est cette période de temps avant le passage au libre accès.

### **Dépôt disciplinaire**

Un dépôt disciplinaire est une archive de publications électroniques en libre accès pour un domaine scientifique donné.

### **Dépôt institutionnel**

Un dépôt institutionnel est une archive de publications électroniques en libre accès propre à un établissement de recherche. Le dépôt institutionnel de l'UQAM est [archipel.uqam.ca](http://archipel.uqam.ca).

### **Embargo**

Il est possible de déposer un article dans une archive ouverte (i.e. un dépôt institutionnel ou disciplinaire) sans qu'il soit immédiatement accessible. Il sera accessible après une période d'embargo dont la durée est définie par l'éditeur.

### **Frais de publication**

Certaines revues en libre accès et les revues hybrides demandent des frais de publication (*article processing charge* ou APC) aux auteurs afin que leurs articles soient disponibles en libre accès.

### **Postprint**

Version définitive d'un article accepté pour publication. En français, ce terme est traduit par « post-publication ».

### **Revue en libre accès**

Les revues en libre accès rendent leurs articles directement et immédiatement accessibles au public. C'est la voie dorée du libre accès (*Gold Open Access*).

Différents modèles de financement permettent l'existence de revues en libre accès, dont celui de l'auteur-payeur. L'auteur paie alors des frais de publication (*article processing charge* ou APC) afin que son article soit publié en libre accès.

### **Revue hybride**

Les revues ayant adopté un modèle hybride permettent à un auteur de diffuser son article en libre accès du moment qu'il acquitte des frais de publication. Cet article se retrouve alors en libre accès, contrairement aux autres contenus de la revue qui ne sont accessibles que sous abonnement.



## SOUTIEN À L'UQAM

[libreaces@uqam.ca](mailto:libreaces@uqam.ca)

Pour soumettre vos ajouts ou commentaires sur le présent guide  
ou pour obtenir des informations supplémentaires.

Ce document a été réalisé par le Service des bibliothèques, conçu en collaboration avec une représentante facultaire et un représentant du Service de la recherche et de la création.

- Eveline Pilon, bibliothécaire, Service des bibliothèques
- Cynthia Lisée, bibliothécaire, Service des bibliothèques
- Adèle Flannery, bibliothécaire, Service des bibliothèques
- Carole Blais, bibliothécaire, Service des bibliothèques
- Dany Bouchard, directeur des services spécialisés (par intérim), Service des bibliothèques
- Ann-Marie Field, agente de recherche et de planification, Faculté de communication
- Rachid Belkouch, conseiller à la gestion de projet, Service de la recherche et de la création
- Nathalie Gagnon, agente d'information, Service des bibliothèques
- Andrée-Anne Cardinal, technicienne en arts graphiques, Service des bibliothèques
- Jonathan Laporte, bibliothécaire, Service des bibliothèques

